

PRADINES

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Avril 2021

1 - Affectation des excédents de fonctionnement 2020:

Les restes à réaliser 2020 d'investissement (18.679,37€) sont couverts par le solde excédentaire de la section (30.693,02€). Le résultat de fonctionnement du compte administratif 2020 de la Commune est affecté comme suit : 63.178,33€ à la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

Celui du service des eaux, savoir 14.624,14€ est affecté à la section de fonctionnement et 3.694,83€ à la section d'investissement du budget primitif 2021.

2- Adoption des comptes de gestion 2020 de la Commune et du service des Eaux

Les comptes de gestion 2020 du Trésorier de Bugeat, conformes aux opérations dressées par le Maire, sont adoptés à l'unanimité.

2- Contributions de fonctionnement 2021 aux Syndicats Intercommunaux:

- de la Vallée de la Petite Corrèze, est maintenue à 47.000€ .
- de Clédats est inchangée à 150€

3 – Reconstitution des subventions aux associations locales

et attribution au Secours Populaire de la Corrèze de 100€ et à RadioVassivière de 50€

4 - Impôts locaux 2021 :

Le Maire rappelle que conformément à la Loi, la taxe d'habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée pour les ménages modestes.

En 2021, seules les résidences secondaires continueront à acquitter une taxe d'habitation au taux bloqué à 11,52 % (taux en vigueur en 2017).

Pour compenser à l'euro près la perte de produit qui en résulte, la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties est transférée à la Commune.

Ainsi, le taux voté en 2021 sera majoré du taux départemental, à savoir + 21,35%

Compte tenu que le montant départemental transféré sera supérieur à la taxe d'habitation perdue, un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques s'appliquera chaque année aux recettes de la taxe foncière bâtie et il en résultera un prélèvement au profit de l'Etat.

Pour 2021, la contribution s'élève à 11.836€.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité maintient les taux en vigueur en 2020 : le taux de la taxe d'habitation est bloqué à 11,52% conformément à la loi, celui de la taxe foncière(bâti) est maintenu à 12,11% et celui de la taxe foncière (non bâti) à 83,29%.

Le Maire rappelle qu'au niveau du Département de la Corrèze les taux moyens 2019 s'établissent respectivement à 22,93% pour la taxe foncière (bâti) et à 90,66% pour la taxe foncière (non bâti).

Par contre, la Direction Départementale des Finances Publiques n'est pas en mesure de nous indiquer la répartition de la contribution du SIVAPCOR du fait de la réforme en cours.

5 – Prix de l'eau 2021 :

Pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau et du Département sur les prochains programmes d'investissement, le Conseil est contraint de revaloriser le prix de l'eau comme suit :

- Frais d'abonnement et de location de compteur 78,00€ à l'année,
- Prix du mètre cube 0,98€

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le mètre cube passe de 1,61€ à 1,63€ soit une augmentation de 2 centimes par m³.

Adopté à l'unanimité

6 - Le Budget Primitif 2021 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes, toutes sections confondues (fonctionnement et investissement) à **319.700€**.

En section de fonctionnement, les prévisions de dépenses sont à hauteur des résultats 2020, les dépenses réelles s'élèvent à **125.409,67€** et l'autofinancement à **59.590,33€** pour la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement se chiffrent à 185.000,00€.

La section d'investissement comprend, outre le report du solde des travaux 2020, des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux(40.000,00€), de voirie (29.919,63€), le schéma directeur du réseau d'adduction d'eau (4.000,00€) et le capital des emprunts (41.000,00€)

Le financement de ces **134.700,00€ de dépenses** est assuré par les subventions de l'Etat et du Département (35.360,00€), le FCTVA (6.006,65€), l'autofinancement (59.590,33€), l'excédent antérieur (30.693,02€), le fonds de concours des Amis de Bugeat pour les travaux de restauration de l'église (2.000,00€), une dotation d'amortissement (150,00€).

Ces prévisions ont été adoptées à l'unanimité .

7- Le Budget 2021 du service des eaux s'équilibre globalement à 55.563,23€

La section de fonctionnement atteint 35.584,20€ . La section d'investissement se chiffre à 19.979,03 € une provision de 6.224,14€ étant inscrite pour financer la réfection du château d'eau du Viethel.

Le budget 2021 de l'eau est approuvé à l'unanimité.

8 – Loyers communaux:

sur proposition des Conseillers municipaux, les loyers sont revalorisés au 1er Juillet 2021.
Adopté à l'unanimité

9 – Contractualisation 2021-2023 avec le Département

Le Maire donne connaissance des travaux concernés par les aides départementales : rénovation énergétique, réserve incendie, rénovation de bâtiment, aire de camping car, voirie soit 60.000€.

10 – Boite à livres

Les enfants de Berthe LAVIEILLE ont décidé de donner à la Commune des romans, des livres sur la campagne limousine. A cette fin, "une boite à livres" accessible à tous les lecteurs de Pradines sera installée prochainement à l'auberge Saint-Georges. Le Conseil accepte ce don et remercie chaleureusement la famille LAVIEILLE.

Vu la Secrétaire de séance,

Le Maire de Pradines.